

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR  
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 28 août, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SERY, M. Jean-Claude LECOMTE, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, Mme Lucie GUICHARD, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL, Mme Juliane GUÉLODÉ et M. Dominique POUETTE.

Absents excusés :

- M. Jean-Marc LUCE qui a donné pouvoir à M. BUQUET
- Mme Dominique HERVIEU qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE
- Mme Nelly BABOIS qui a donné pouvoir à M. GABRIEL
- Mme Christelle MILLION qui a donné pouvoir à M. PONTY
- Mme Caroline CASTEL qui a donné pouvoir à M. THOMAS

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame ANQUETIL décline la proposition d'être secrétaire de séance.

A l'unanimité, Madame GUÉLODÉ est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 MAI 2023

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

- **MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE MADAME VALÉRIE PETIT, À SA DEMANDE**

Madame LAMOTTE explique que Madame Valérie PETIT adjoint technique affectée aux services scolaires demande à réduire son activité à compter du 01 août 2023. Elle voudrait passer de 32 heures à 29heures ½ en durée hebdomadaire annualisée. Madame LAMOTTE donne lecture de son courrier.

Madame GUÉLODÉ demande si cette réduction de temps de travail ne changera pas sa caisse de retraite.

Après avoir entendu les explications de Madame LAMOTTE, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la demande de Madame Valérie PETIT qui prendra effet au 01 août 2023.

- STAGIAIRISATION DE MONSIEUR CORENTIN BOURGEOIS

Madame LAMOTTE propose au conseil municipal de stagiairiser Monsieur Corentin BOURGEOIS suite à son CDD aux espaces verts du service technique depuis 18 mois.

Madame ANQUETIL demande combien de temps est prévue la stagiairisation et Madame BELVAL a demandé si Monsieur Corentin BOURGEOIS était d'accord sur cette demande.

Après avoir entendu les explications de Madame LAMOTTE, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé la stagiairisation de Monsieur Corentin BOURGEOIS à partir du 01 octobre 2023 à temps complet en qualité d'adjoint technique aux espaces verts.

REMBOURSEMENT AUX LOCATAIRES DES DÉGRÈVEMENTS CONSÉCUTIFS À DES PERTES DE RÉCOLTES - SÉCHERESSE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022

Madame LAMOTTE explique que la commune a perçu des dégrèvements pour pertes de récoltes relatifs à la sécheresse d'août 2022. Les sommes doivent être redonnées aux locataires. Elle propose que ces dégrèvements soient déduits sur les prochains remboursements d'impôts fonciers ou sur les fermages en fonction des sommes.

Madame GUICHARD demande également si cet impôt sera à nouveau proposé l'année prochaine.

Après avoir entendu les explications de Madame LAMOTTE, le conseil municipal, à l'unanimité, a validé le remboursement aux locataires.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRANSPORT DE PERSONNES À DESTINATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS

Madame LAMOTTE explique les termes de la convention concernant le groupement de commandes pour le transport qui pourrait être utilisé pour les activités, la piscine, le centre de loisirs, ... et obtenir des tarifs moins élevés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les termes de la présente convention jointe à la délibération et d'autoriser Madame LAMOTTE à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour le transport de personnes à destination des équipements sportifs et culturels et de signer l'ensemble des pièces constitutives à ce groupement.

CONVENTION ENTRE LA MÉTROPOLÉ ET LA COMMUNE PORTANT SUR LA MISE À DISPOSITION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION

Madame LAMOTTE explique la mise à disposition de caméras de vidéo protection par la Métropole pour les communes volontaires, afin de préserver la salubrité et la sécurité en luttant contre les dépôts sauvages.

Madame GUÉLODÉ demande si ce dispositif sera de plusieurs caméras.

Monsieur THOMAS et Madame ANQUETIL exposent le fait qu'il en faudrait plus d'une sur la commune pour gérer les dépôts sauvages.

Madame ANQUETIL soulève le problème concernant le panneau de signalisation de la vidéo protection qui sera à mettre aux abords de celle-ci.

Le conseil municipal, à la majorité 16 voix pour et 3 votes contre (Monsieur ULRIKSON, Monsieur SARAIVA et Madame GUICHARD) décide d'approuver les termes de la convention pour l'installation du dispositif.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame LAMOTTE et Madame GABRIEL indiquent les prochaines animations de la commune : le marché d'automne, l'exposition de miniatures agricoles, la sortie champignons.

Monsieur BUQUET explique l'avancée des travaux aux écoles et la salle polyvalente.

Des élus évoquent le problème du non entretien de quelques propriétés et des bouches d'égout qui se bouchent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.